



Bonjour à tous,

Je reviens vers vous pour passer un certain nombre d'informations importantes :

1 - Nous tenons tout d'abord à remercier les clubs qui ont montré un intérêt à la **journée de formation** organisée par le CDAM 62. Ils n'étaient pas très nombreux certes, mais aux vues des retours que nous avons eus, il semble qu'elle a plu aux participants.

2 - La date de retour des dossiers CNDS (subvention DDJS) est le **16 mars 2009**. Vous devez envoyer le dossier à la DDJS et en envoyer une copie au CDAM (Chez A. Carpentier - rue des croix 62223 ROCLINCOURT) pour que je puisse donner mon avis circonstancier à la DDJS.

*Certains clubs m'ont bien envoyé leur dossier mais il en manque à priori, donc ne tardez plus.*

3 - Le **15 avril 2009** aura lieu l'assemblée générale de la FFAM. Si vous ne pouvez pas assister à cette réunion, vous pouvez me transmettre néanmoins votre pouvoir afin que j'exprime votre voix (vous pouvez me contacter pour savoir à quel nom doit être donné la procuration : 06 87 23 16 81).

4 - Cette année, il n'y aura que 5 dates d'arrêtées pour le **passage de QPDD** :

- le 3 mai 2009 le matin à Bondues
- le 25 main 2009 la journée à Valenciennes
- le 28 juin 2009 le matin à Saint Omer
- le 12 septembre 2009 le matin à Graveline
- le 3 octobre 2009 le matin à Douai

Essayez de relayer l'information dans vos sections et de contacter les clubs organisateurs pour inscrire les personnes intéressées.

5 - **Le label de formation FFAM** est une attestation de la part de la FFAM qui certifie qu'un club est apte à former des personnes à la construction et/ou au pilotage d'aéromodèles. En règle générale, vous mettez en place naturellement cette formation au sein de votre club. C'est pourquoi il serait dommage de ne pas pouvoir bénéficier de ce label.

Sachez par ailleurs, que pour cette année 2009 encore, le label "centre de formation" est un critère déterminant pour pouvoir prétendre à une dotation de la part de la FFAM.

Voilà le lien vers la fiche de demande : [http://www.ffam.asso.fr/guidedudirigeant/Annexe%20E-2-a%20\(1-1-2008\).doc](http://www.ffam.asso.fr/guidedudirigeant/Annexe%20E-2-a%20(1-1-2008).doc)

Modélisme,

**Arnaud CARPENTIER**

*Président du CDAM 62*

[cdam62@yahoo.fr](mailto:cdam62@yahoo.fr)

06 87 23 16 81

<http://www.cdam2062.canalblog.com>